26me Année N° 6220 — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — UN NUMÉRO 15 CENTIMES — Mercredi 18 Janvier 1882

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:
Roubaix-Tourcoing: Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»
» » Un an . . . 50.»
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trimestre. . . . . 15 fr.
La France et l'Étranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS:
Annonces : la ligne. . . 20 c
Réclames : » . . . 30 c
Faits divers : » . . . 50 c
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçus à *Roubaix*, au bureau du journal à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande Place; à *Paris*, chez MM. Havas, Laffite et Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires (place de la Bourse); à *Bruxelles*, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 17 JANVIER 1882

Bulletin du Jour

La séance du Sénat a été insignifiante; elle a été remplie par les opérations du renouvellement du bureau. M. L. Say a été réélu président, ainsi que les anciens secrétaires. Le Sénat s'est ensuite ajourné à jeudi. La Chambre a décidé également qu'elle ne se réunirait que ce jour là, après avoir entendu le général Campenon, qui a déclaré que sous peu il présenterait un projet de loi réduisant à un minimum de trois ans la durée du service militaire. Entre-temps, les députés avaient fixé à trente-trois le nombre des membres de la commission chargée d'examiner le projet de révision constitutionnelle.

Nous avons donc encore au moins une semaine à attendre pour savoir si la grève gouvernementale dénoncée par M. Gambetta se dénouera pas sa victoire ou par sa chûte. En attendant, la *République française* juge prudent de passer de la phase des menaces à celle de l'ergotage. Son inévitable article quotidien sur la question n'est qu'une logomachie embrouillée ressassant les mêmes arguments et se terminant par cette conclusions émaillée de maximes empruntées à la sagesse des nations :

« Quant à nous, il nous semble que le pays a demandé des réformes constitutionnelles, que le élus du 21 août et du 4 septembre se sont généralement engagés à les accomplir, et qu'il est bon de le faire dès qu'on le peut, quand les circonstances sont favorables et quand les hommes appelés au pouvoir par la confiance de la Chambre en prennent résolument l'initiative. Il est toujours sage de ne pas remettre à plus tard ce qui est bon en soi et qu'on peut faire aujourd'hui. Les électeurs du 21 août, du 4 septembre et du 8 janvier ont certainement émis des réclamations que le projet du gouvernement tend à satisfaire. Si quelques-uns trouvent mieux encore, qu'ils le disent, on pourra discuter ; le tout est de satisfaire le pays et le plus tôt sera le mieux.

Quelle différence d'avec le langage de la *République française* AVANT la séance d'hier! On a vu, par notre revue des journaux d'hier, combien la presse républicaine est montée, comme on dit vulgairement, contre M. le président du conseil. En faut-il conclure qu'il tombera cette fois, se demande le *Figaro?* Point ne voudrait l'affirmer M. Francis Magnard, auquel il semble que le scrutin de liste n'est qu'un prétexte pour secouer — ou du moins essayer de secouer — le joug de M. Gambetta.

L'insurrection en Dalmatie a pris des proportions si considérables, qu'elle exige la mobilisation d'une partie de l'armée austro-hongroise. Le ministre président Tisza est parti pour Vienne, afin d'assister au conseil des ministres. Le conseil va décider la convocation immédiate des délégations en session extraordinaire, pour voter les crédits supplémentaires nécessités par cette mobilisation.

Voici des détails sur le massacre, déjà annoncé, de trois des membres de la mission des Pères-Blancs, créée par l'archevêque d'Alger :

« Ces renseignements, nous les recevons de Laghouat, où ils ont été apportés par des Chambaa de Mettlili arrivés à Ouargla.

» Le Père Richard était arrivé à Ghadamès, par Tripoli, dans le courant de décembre, accompagné de cinq autres missionnaires. La précédente mission, qui avait tenté de pénétrer dans l'intérieur du Sahara par Laghouat, le Mzab et Ouargla, ayant été assassinée, le Père Richard décida de tenter la même entreprise par Ghadamès et Rhat.

» Arrivé sans encombre à Ghadamès, il fut informé par divers émissaires que les Touaregs, en grand nombre, occupaient toute la contrée et avaient même été signalés à peu de distance de Ghadamès, et que leurs dispositions étaient très hostiles. Il était sur le point de renoncer à son voyage ou du moins disposé à le retarder, lorsque trois Touaregs vinrent le trouver et lui promirent de le guider et de le conduire sûrement.

» Le Père Richard, malgré tous les avertissements, partit avec deux autres missionnaires, les Pères Morat et Poufredat, et trois Chambaa conducteurs, le 19 décembre. Les trois autres missionnaires devaient le joindre plus tard avec le reste des bagages.

» Les trois Touaregs étaient des espions, qui avertirent leurs camarades. Le Père Richard et ses deux compagnons furent assassinés deux jours après.

» Les trois autres missionnaires laissés à Ghadamès ne purent heureusement pas partir, les Touaregs s'étant encore rapprochés de la ville.

» On assure que le caïd de Ghadamès, nommé Bouicha, une première fois destitué et ensuite remis en place, serait l'instigateur de des ces crimes. Lorsque Mozif-Pacha le prédécesseur du gouverneur actuel, vint à Tripoli, il remit en place ce caïd, dont les vues s'accordaient avec les siennes comme étant hostiles à la France. Nous en avons pour preuve sa participation dans le massacre de la mission Flatters; ce misérable a même touché une part des pièces d'or de 20 fr. apportées par les Touaregs. »

M. Floquet, instruit par l'expérience d'autrui, celle de M. Gamescasse par exemple, que dans la presse radicale on compare déjà à M. Pietri, a voulu, dès son entrée à la préfecture de la Seine, s'attirer les bonnes grâces des clubs rouges et du Conseil municipal D'un trait de plume il a accompli l'œuvre devant laquelle M. Hérold lui-même avait reculé. Aujourd'hui, toutes les écoles sont laicisées ou vont l'être. Deux ou trois écoles sont seules exceptées de cette mesure. L'*Union républicaine* nous dit que la solution est ajournée et que M. Floquet attend le résultat d'actions contentieuses actuellement pendantes. L'*Union républicaine*, en apprenant cette nouvelle à ses lecteurs, n'a pas assez d'éloges pour M. Floquet. Sans doute, elle se dédommage ainsi des critiques qu'elle n'a pu se dispenser d'adresser à propos du projet de révision, à ses anciens collaborateurs aujourd'hui ministres ou sous-secrétaires d'État, MM. Allain-Targé et Spuller.

LETTRE POLITIQUE

LA RÉVISION A LA CHAMBRE

Paris, 15 janvier.

Si la Chambre, comme je le crois, saute le pas sur l'injonction du maître, ce ne sera pas sans avoir, au début, manifesté sa mauvaise humeur. M. Gambetta, qui s'y attendait, affectait la plus grande liberté d'esprit. On le voyait, au début de la séance, causant et riant avec ses voisins jusqu'au moment où le président lui a donné la parole. Le voilà à la tribune. Lui, l'improvisateur éloquent, plie sous le poids d'un volumineux dossier, il a *une serviette* comme le plus petit sous-sécrétaire d'État, et il lit d'interminables pages... le discours a même été imprimé d'avance.

C'est long, trop long! On devine que l'orateur a voulu faire les demandes et les réponses pour réfuter les attaques qu'il prévoit.

L'accueil est froid, presque glacial. Par moment des rafales de rires. Le parti-pris de M. Gambetta était véritablement de conserver son sang-froid, de ne pas « s'emballer. » Une ou deux fois, son regard s'est tourné vers l'extrême gauche, mais il est vite revenu à son projet.

On a ri à divers passages et on n'a pas crié une seule fois : bravo. On a ri notamment lorsque M. Gambetta a concédé à la Chambre qu'elle fixerait elle-même « le jour où elle aurait à élaborer la nouvelle loi électorale. » « vers le terme de son mandat » a-t-il ajouté. On sait si bien ce qu'il en sera ! La carte forcée ! ce n'est pas M. Gambetta qui l'a inventée ; mais il en a si souvent déjà pratiqué le tour qu'on ne se laisse plus prendre à cette douceur de commande.

Et plus loin on a ri encore lorsque le président du conseil a parlé du mode électoral qui serait établi pour la nomination des sénateurs. Paris n'aurait que 835 délégués à choisir si on venait à établir un délégué par 500 électeurs ! L'idée a paru véritablement baroque, qu'on nous passe le mot, et non moins étrange que l'élection des sénateurs inamovibles qui sera faite par les deux Chambres, mais dans des locaux séparés, tandis que le dépouillement du vote aurait lieu dans un local unique. Cette promenade des urnes à travers les rues de Paris, escortées sans doute d'un escadron de cavalerie, a procuré à la Chambre un moment de douce gaîté.

Lorsque M. Gambetta a proposé de supprimer pour l'avenir les sénateurs inamovibles, en respectant les situations acquises, la gauche a murmuré.

Les murmures sont devenus plus bruyants lorsqu'il a préconisé l'avantage du scrutin de liste pour la République, et M. Gambetta, sans se déconcerter, a ajouté : « La Chambre, après avoir voté le scrutin de liste, aura un long avenir devant elle. Lorsqu'elle jugera que l'heure est venue de se séparer, elle élaborera la loi électorale... »

On a ri de cette ruse. La Chambre voudra mourir le plus tard possible, et si elle refuse de mettre à son ordre du jour la loi électorale, faudra-t-il donc la dissoudre par un décret présidentiel, dans des circonstances qu'il faut prévoir ?...

Mais c'est alors un coup d'Etat !

M. Gambetta était tout ébahi de l'effet qu'il venait de produire. Il est resté non moins surpris lorsque M. de Cassagnac a accueilli par un « Très-bien! » ironique la suppression des prières publiques que prescrit la Constitution à la rentrée des Chambres. Certes, ce n'est pas vers ce côté de la Chambre qu'il comptait trouver une approbation.

Et cependant M. de Cassagnac a été le seul à témoigner de son sentiment. Les gauches n'ont même pas souri à cette promesse alléchante.

Le document est lu. En quelques phrases M. Gambetta résume son projet :

Demandera-t-il l'urgence? Pourra-t-on se compter sur un premier vote?

Non. M. Gambetta n'est plus aussi pressé de connaître les partisans et les adversaires de sa loi. Il doute du succès, à ce qu'il semble, et il déclare ne pas réclamer l'urgence.

A quoi bon l'urgence ? déclare-t-il avec désinvolture. Elle n'aurait comme effet que supprimer une seconde discussion de la loi. La Chambre pourra elle-même en décider ainsi, si cela lui paraît nécessaire. Une commission va être nommée, et elle se rendra compte, ajoute M. Gambetta en terminant, de l'importance de la question qui lui est soumise.

Au centre, ils sont une dizaine qui claquent des mains, mais cela même timidement, et vite ils se taisent devant la froideur générale de la Chambre.

S'il fallait en juger par cet accueil, le projet serait dès à présent condamné.

Mais ne faut-il pas s'attendre à toutes les surprises ?

Je le répète, l'accueil a été ironique, malveillant, mais n'oublions pas que M. Gambetta va mettre à profit les quinze jours qui nous séparent de la solution.

A l'issue de la séance, M. Spuller, toujours calme cependant, ne dissimulait pas ses appréhensions : un opportuniste trop zélé lui prédit une victoire éclatante ! M. Spuller reste impassible. « Ne soyons pas prophète, dit-il. M. Gambetta, ne songe ni à quitter le pouvoir ni à y rester quand même ! Si nous sommes renversés, eh bien ! s'il veut m'en croire, nous ferons un voyage autour du monde et nous reviendrons dans un an... Les ministres ne manquent pas ; on en trouvera tant qu'on voudra. »

C'est bien ce que les gauches redoutent ; si elles renversent le ministère Gambetta, elles savent bien qu'en fait de voyage, il ne fera que son tour de France, pour reprendre sa place comme chef redouté de l'opposition.

Les gauches voteront tout ce que M. Gambetta leur a demandé.

Les magistrats de M. Cazot

Il y a quelques mois, M. Appay était bombardé conseiller à la cour de Limoges.

On assurait dans la ville que ce magistrat des nouvelles couches s'était préparé à ses hautes fonctions en exerçant un emploi dans un théâtre parisien.

On vient d'apprendre sur son compte un détail plus surprenant, et sur lequel il ne saurait nous convenir d'insister.

Le fait qui paraît certain, c'est que M. le premier président de Limoges a dû prescrire une enquête sur la conduite privée du nouveau conseiller, que celui-ci a comparu devant la cour, toutes chambres réunies, et qu'il a été condamné à dix ans de suspension.

Pourquoi ce protégé de M. Cazot, cet homme qui est presque un vieillard, a-t-il dû déposer son hermine ?

D'une part, nous hésitons à admettre les étranges interprétations qui ont eu cours ; d'autre part, nous savons pertinemment que si M. Appay est ainsi frappé, ce ne peut être à cause de ses opinions politiques, assurément agréables au gouvernement.

Pourquoi donc cette grave punition disciplinaire ?

M. Cazot n'a pas eu la main heureuse ; il est plus aisé d'insulter un corps judiciaire, de traquer et de frapper ses membres, que de leur trouver, de dignes remplaçants dans les rangs des amis du ministère.

LE PROJET DE LOI SUR L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE LIBRE

C'est véritablement merveilleux comme sous un régime que ses admirateurs présentent comme un régime de liberté, le Gouvernement éprouve le besoin de tout réglementer, c'est-à-dire de restreindre en tout la liberté. Nous possédions une législation sur l'enseignement secondaire libre qui, tout en entourant cet enseignement des garanties désirables, lui laissait cependant une certaine liberté d'action et de recrutement.

Cette juste mesure entre la liberté et la réglementation que jusqu'ici les gouvernements avaient gardée à l'égard des établissements privés, paraissait d'autant plus équitable que d'une part ces établissements ne relèvent pas de l'État, que d'autre part l'État par les grades universitaires dont il dispose seul, par les examens qu'il place à l'entrée des carrières administratives, a un moyen indirect très efficace de maintenir toujours suffisamment élevé le niveau de l'enseignement secondaire quel que soit l'établissement privé ou public où cet enseignement est donné. Enfin, l'expérience d'un passé qui n'a pas été sans éclat pour l'enseignement secondaire, et qui a dû à la liberté accordée aux écoles libres et à l'émulation féconde qui en est résultée une grande partie des progrès réalisés, semblait devoir assurer le maintien d'une législation mise ainsi, pendant plus de trente ans, à l'épreuve.

Il n'en est rien, et M. Paul Bert, renchérissant sur les desseins de M. Jules Ferry lui-même, vient de déposer sur le bureau de la Chambre un projet sur l'enseignement secondaire libre, dont le principal objet est de soumettre cet enseignement à de nouvelles entraves et de ne lui laisser de libre que le nom.

Si ce projet se bornait à exiger de tout directeur d'un établissement d'enseignement secondaire libre qu'il justifie du diplôme de bachelier et d'un certificat d'aptitude pédagogique, nous ne verrions pas un grand inconvénient à ce redoublement de précautions destiné à couper court à l'abus des prête-nom. Mais ce projet va beaucoup plus loin, en astreignant les professeurs eux-mêmes à posséder des titres universitaires qui jusqu'ici n'avaient pas été exigés d'eux.

D'après l'article 2, en effet, les professeurs de philosophie, de rhétorique et d'histoire devraient être pourvus du diplôme de licencié ou d'un titre équivalent ; ceux des autres classes, jusqu'à la sixième du diplôme de bachelier, et enfin ceux des classes élémentaires, du brevet supérieur de l'enseignement primaire. En sorte qu'à l'avenir, tout établissement d'enseignement secondaire libre, possédant le même nombre de classes que les colléges, devra avoir au moins parmi ses professeurs trois licenciés et cinq bacheliers.

Or, en imposant cette obligation aux établissements privés, M. Paul Bert se montre plus exigeant qu'il ne l'est pour ses collègues, ou aujourd'hui, par suite du dédoublement d'un grand nombre de chaires dans les grands lycées de Paris et de la province et de l'appel qui a été fait, pour remplir ces chaires, au ban et à l'arrière-ban des licenciés, les classes sont confiées en grand nombre à de simples bacheliers. Enfin, n'est-ce pas être bien cruels pour les professeurs actuels de l'enseignement libre, que d'obliger tous ceux qui sont âgés de moins de quarante ans à prendre des grades universitaires, dont ils se sont passés jusqu'ici, sans que l'enseignement secondaire privé en ait souffert ?

Faut-il donc que tout l'enseignement en France soit jeté dans le même moule, et qu'un homme ne soit réputé instruit qu'autant qu'il aura reçu l'estampille officielle ? Ne peut-on comprendre Virgile et Homère, connaître l'histoire et avoir approfondi la science sans avoir fait partie d'une fournée de bacheliers et de licenciés? Nous comprenons que l'Etat exige de *ses* professeurs les grades que lui-même distribue. Mais nous comprenons moins ou plutôt nous ne comprenons plus du tout, qu'il ait la même exigence à l'égard des professeurs libres. De même que l'on dit en droit maritime que le pavillon couvre la marchandise, de même le grade du directeur de l'établissement devrait suffire à garantir la qualité de l'instruction qui s'y trouve dispensée.

LETTRE DE PARIS

Paris, le 16 janvier 1882.

La situation politique, la situation du marché continuent plus que jamais à être l'objet des préoccupations de tous. Vous savez avec quelle froideur, pour ne pas dire plus, la Chambre a accueilli la lecture de l'exposé des motifs des projets de révision. Depuis, les critiques de la presse aidant (car tous les journaux, sauf les trois ou quatre que vous connaissez, sont unanimes pour blâmer les projets du président du Conseil), on peut dire qu'il y a à peine maintenant, sur les bancs de la Chambre, cinquante députés, membres de l'Union républicaine, qui aient le courage de leur opinion favorable à la politique de M. Gambetta. Et, chose singulière à noter, le projet abonde de telle sorte en contradictions, il fait tellement ressortir l'incompatibilité de la révision partielle avec les principes démocratiques, que nombre de bons esprits, parmi les gauches, qui d'abord s'étaient prononcés pour la révision complète des lois constitutionnelles, sont maintenant en train d'y donner leur adhésion.

Le *Siècle* incline, depuis samedi, visiblement de ce côté ; ce qui vous expliquera le succès obtenu par la proposition de M. Lockroy, qui pose la question entre la révision intégrale et la révision partielle.

Au Sénat, presque tous les constitutionnels se prononcent hautement dans le même sens. Ajoutez que l'opposition de la presse républicaine de province, que l'on pouvait déjà soupçonner la semaine dernière, est aujourd'hui passée à l'état flagrant. On peut compter, en effet, le petit nombre des feuilles qui sont restées gambettistes quand même.

L'unanimité des journaux étrangers n'est pas moins remarquable. Aussi, en admettant la vérité de l'adage anglais, que c'est en définitive la presse qui fait l'opinion des mandataires du pays, on devrait croire que les projets révisionnistes du gouvernement n'ont aucune chance de succès et que, par suite, c'en est fait du grand ministère.

Eh bien ! M. Gambetta affecte devant tous, adversaires ou amis, d'être persuadé du contraire, et il y a lieu de le croire sincère dans sa conviction. Il s'attend à ce que la commission, nommée par les bureaux, lui sera hostile, il s'attend à ce qu'on fera intervenir contre lui le sentiment du président de la république, enfin, il ne dissimule pas que l'extrême gauche et la droite se coaliseront à l'effet de le renverser. Malgré cela, il a bon espoir.

Lorsque la proposition Bardoux fut examinée par la Chambre l'été dernier, elle s'est heurtée d'abord à des obstacles analogues, ce qui n'a pas empêché M. Gambetta, alors simplement député, de la faire passer. Aujourd'hui qu'il est le chef du gouvernement et qu'il a de plus puissants moyens d'action à sa disposition, pourquoi ne vaincrait-il pas également ?

Il a d'ailleurs un argument terrible à opposer à ses adversaires, c'est qu'aucun d'eux n'est en mesure d'avoir une majorité de gouvernement et, par suite, de former un cabinet. Ceux qui parlent, pour lui succéder, d'un ministère Freycinet, Ferry ou Brisson, savent fort bien que, même sans le scrutin de liste, aucun de ces trois noms ne rallierait les voix de l'Union républicaine, rattachée par les professions de foi de ses membres au programme de Tours et de Ménilmontant, M. de Freycinet, d'ailleurs, acceptable comme ministre spécial, ne saurait l'être par les gauches comme ministre dirigeant, à cause de ses compromissions religieuses.

Quant à MM. Ferry et Brisson qui pourraient être à leur place à l'instruction publique et à la justice, le sens dirigeant leur manque absolument, surtout devant rencontrer M. Gambetta dans l'opposition. Il faut, en effet, le remarquer, tous les cabinets qui se sont succédés depuis la présidence de M. Jules Grévy n'ont pu fournir une carrière passable qu'autant qu'ils ont été soutenus par le pouvoir occulte du président de la Chambre ; ils sont tombés aussitôt que ce pouvoir a cessé de les protéger. Que serait-ce donc de leurs successeurs, s'ils devaient être combattus par le Warwick de tous les ministères ?

Les républicains de la Chambre sont en face de ce dilemme : ou M. Gambetta en pas de gouvernement possible ? Quelle responsabilité ils assumeraient vis-à-vis de leurs coreligionnaires s'ils optaient pour la dernière alternative qui feraient de nos institutions la risée universelle. Vous jugez si, après cela, M. Gambetta n'a pas raison d'espérer.

Il a commencé, du reste, sa campagne, en faisant afficher dans toutes les communes de France le texte du projet de loi sur la révision avec l'exposé des motifs. N'est-ce pas là un moyen de recruter des manifestations favorables de la part des électeurs, de façon à pouvoir peser sur la représentation nationale ? On serait d'autant plus tenté de le supposer, que M. Gambetta, qui paraissait d'abord si pressé d'en finir, semble aujourd'hui disposé à accorder tout le temps nécessaire à la Chambre.

En effet, ainsi que l'écrit ce matin M. John Lemoinne, « la question est immédiatement posée et il faut qu'elle soit résolue. Le gouvernement existant ne peut rien faire avant cette solution ; et si l'on veut bien nous montrer un autre gouvernement possible, nous ferons beaucoup d'efforts pour l'apercevoir sans espoir de réussir. Nous croyons donc que toute la politique raisonnable et pratique, doit, dès ce moment, se concentrer sur un seul point : la limitation des attributions du Congrès et la stricte définition des objets soumis à sa discussion et à son vote. En dehors de cela est l'anarchie. »

Et c'est si bien l'anarchie que, déjà, c'est à qui, dans les deux Chambres, abandonnera la révision partielle, pour se jeter à corps perdu dans toutes les fantaisies de la révision plénière. M. Naquet ne vient-il pas de passer des doctrines du *Voltaire* à celles de l'*Union républicaine* et du *Rappel*. Et sur les bancs de l'extrême gauche, pour ne pas se laisser dépasser par les déserteurs opportunistes, ne réclame-t-on pas maintenant à haute voix que la suppression de la présidence de la république figure dans la révision.

SÉNAT

(Service télégraphique particulier)

Séance du 16 Janvier 1882

PRÉSIDENCE DE M. GAUTHIER DE RUMILLY, DOYEN D'AGE.

LA SÉANCE

A deux heures, M. le **Président** déclare la séance ouverte, et annonce que le scrutin, pour la nomination d'un président définitif est ouvert jusqu'à trois heures.

A trois heures cinq, le scrutin est ouvert pour l'élection de quatre vice-présidents.

Les gauches sont opposées à la nomination de M. Clément, comme sixième secrétaire.

NOMINATION D'UN PRÉSIDENT

Le scrutin, pour l'élection du président définitif du Sénat donne le résultat suivant :

Votants :	233
Bulletins blancs	85
Suffrages exprimés	148
Majorité absolue	75
MM. Léon Say	141 voix
le général Chanzy	4
le major Labordère	1
Waddington	1

M. Léon Say est proclamé président du Sénat pour l'année 1882.

NOMINATION DE QUATRE VICE-PRÉSIDENTS

Le scrutin, pour l'élection de quatre vice-présidents est fermé à 3 heures 35.

En voici le résultat :

Votants :	218
Bulletin blanc	1
Suffrages exprimés	217
Majorité absolue	109
MM. le comte Rampon	200 voix
Le Royer	145
Calmon	142
de Larcy	8
Humbert	7
Dupuy de Lôme	2

FEUILLETON DU 18 JANVIER

— 6 —

UNE JEUNE FEMME

PAR

G. DE COMMADRY

(SUITE)

— Quoi ! c'est elle-même qui parle là-bas ? Où donc ? Mais chez elle, là où se passe sa vie de tous les jours la plus intime. Elle voit aussi, elle voit... sa personne, son regard, et pourtant... son âme est là, oui là, enfermée dans un autre corps.

— Allons, c'est un cauchemar... réveillons-nous... Mais quel souvenir ? N'était-ce pas cela qu'elle voulait, qu'elle demandait hier à Louise, comme un service qu'elle payerait de sa vie...

Eh bien, après tout je l'ai voulu, pense-t-elle en se calmant tout d'un coup. Mais quelle chose étrange. Par bonheur j'ai mis ma pauvre personne et peut-être toute ma vie en des mains sûres et dévouées.

— Louise, pauvre Louise, dit-elle en souriant à l'image que la glace lui montrait, qui jamais a pu se flatter d'avoir une amie semblable.

Alors se produit chez la jeune femme un phénomène étrangé.

Elle se replie en elle-même, comme dans un observatoire d'où elle examine curieusement et même, disons-le, avec une pointe de malice, comment Louise va s'acquitter au rôle extraordinaire que son dévouement a fait accepter. Car bien que Hélène affirmât très-haut hier que son plus vif désir serait de voir Louise tenter une épreuve semblable, et qu'elle prétendit en attendre un résultat si important, elle n'eût pas été fâchée en ce moment de voir une autre échouer dans cet essai si délicat, qu'elle ne comprenait plus bien comment elle avait osé le confier même à l'amie exceptionnelle.

Elle est donc là, pelotonée dans le fond de sa chaise longue, cherchant à se faire en ouïe vis-à-vis d'elle-même, au milieu de son anxiété si vive.

Quant à nous, pour plus de facilité, usons de la faculté qu'a notre jeune amie de voir ce qui se passe au loin et dans les faits et dans l'esprit des autres, pour faire sérieusement la connaissance de ce Robert, qui occupe si fort, quoique à des points de vue bien différents, deux des plus charmantes femmes qu'on puisse rencontrer.

VI

Le dîner s'achevait chez Hélène, et la conversation y était des plus animées, Robert ayant amené avec lui plusieurs de ses amis. Habitué depuis longtemps déjà à trouver le plus souvent sa femme, obstinément renfermée sous un prétexte quelconque de migraine ou de nerfs, il se prémunissait en sage contre la longueur des heures passées près d'un foyer solitaire. Avouons, entre nous, que bien d'autres auraient cherché le même résultat par des moyens beaucoup moins... heureux ?

Marié très jeune à une femme bien jeune aussi, il n'avait point apporté dans son intérieur la science des raffinés, qui prétendent tout savoir, tout prévoir et tout conduire. Il avait cru, — nous laissons à chacun le soin d'apprécier à son point de vue cette pensée, — qu'un homme dans des conditions normales de rapports et d'âge, d'intelligence, d'éducation, apportant avec une bonne foi entière, à une femme qui l'acceptait librement, sa parole, sa liberté, son cœur, pouvait compter, devait espérer qu'elle saurait en faire du bonheur pour tous deux.

Je sais des gens qui prétendent que Robert était dans le vrai, affirmant que c'est ainsi, et ainsi seulement, que le cœur de l'homme se forme et se développe dans la vraie splendeur qu'il peut atteindre. Les hommes, ajoutent-ils, sont des êtres qui, pour les choses du cœur, restent à l'état d'embryons, tant qu'un amour, amour des êtres ou amour de Dieu, mais avant tout un amour fort et pur, n'est pas venu parfaire la vie en eux.

Les uns, que leur nature exubérante et non refrénée pousse à chercher, n'importe où, n'importe comment, la joie et le bonheur que toute âme devine et désire, partent en avant comme des fous, et prenant l'ombre pour la réalité, s'épuisent en vains efforts pour saisir une vision qui s'évanouit dès qu'ils essayent de l'étreindre. Et dans cette course folle, les puissances et les délicatesses de l'âme et du cœur se sèment sur la route, mais ne se développent ni ne se cultivent. D'autres, plus sages d'aspect, mais non plus clairvoyants, se tiennent en garde, insolents, dédaigneux ou gourmés. Ils ne veulent rien laisser entamer de leur for intérieur, rien partager de leur royauté superbe, et laissent la divine semence se dessécher sur le roc de leur orgueilleuse personnalité.

Et si nous demandons encore à ces penseurs, devant qui, d'ailleurs, nous nous inclinons volontiers, ou se trouvera l'homme tenant l'équilibre entre ces deux extrêmes, il est à craindre qu'ils ne répondent : Nulle part en ce monde, depuis que l'homme s'est découronné lui-même par sa chute.

Pour notre Robert, qui appartient évidemment à la classe des hommes simplement bons, dont nous parlions tout à l'heure, n'ayant jamais manqué à rien de ce qu'il avait promis et effectivement apporté, il vivait dans la paix que donne une bonne conscience, un peu toutefois comme l'enfant qui travaille honnêtement et sérieusement, mais que ne poursuit pas la fiévreuse ambition des grands lauriers. Ne connaissant pas la tempête que soulève la passion ardente de l'infini dans certains cœurs, il était bien loin de soupçonner les souffrances que cette soif peut engendrer dans les cœurs même les plus purs. Convaincu qu'il n'avait à faire ni plus ni mieux que ce qu'il faisait, il restait paisible spectateur des langueurs douloureuses d'Hélène, les attribuant avec indulgence à la mobilité féminine. En même temps Hélène, trop bonne pour le faire souffrir de tout ce qu'elle souffrait elle-même, s'était renfermée dans une fière retraite, préférant cette solitude désolée à la jouissance des choses, même les meilleures qu'elle reconnaissait en lui, croyant que la dignité de son âme lui interdisait de se livrer tout entière là où elle avait cru entrevoir une lacune.

Par suite, ils en étaient arrivés à vivre près l'un de l'autre, ainsi que de vieux amis, fort bien ensemble, mais absolument éloignés de toute intimité d'âme et de cœur.

Or Robert, qui avait laissé sa femme dans un de ces jours de sombres et douloureuses méditations devant lesquelles, n'y comprenant absolument rien, il se trouvait tout à fait désarmé, avait pensé que la soirée serait peu récréative pour lui. Il fut donc agréablement impressionné, en trouvant Hélène, ou du moins la forme d'Hélène toute parée, non pas d'une toilette merveilleuse, elle était toujours fort simple, et ce jour-là, au moins autant que de coutume, mais éclairée d'un rayon de grâce calme et prévenante qu'il ne lui avait pas vue depuis longtemps.

Aussi la réunion s'en était tout de suite ressentie (Seules les femmes ont ce magique pouvoir de transformer ainsi, par une nuance imperceptible de leur humeur, l'atmosphère qui les environne).

Robert, habituellement causeur agréable et fin, eut des mots particulièrement heureux ce soir-là. L'un de ses amis, qui ne le prêchait que trop souvent, et le poussait par mille remarques mordantes, à se dédommager ailleurs de la vie morose qu'il trouvait dans son intérieur, sentit s'émousser ses pointes les mieux aiguisées, et les autres, chacun selon leur nature, ressentirent cette heureuse influence.

Le retour au salon même, contrairement à ce qui arrive le plus souvent, ne coupa point court à l'animation aimable de la conversation. On parla de littérature, de musique, de peinture, et Robert, qui regrettait depuis quelque temps de voir Hélène se désintéresser de toutes choses, lui donnait avec empressement la réplique sur tous ces sujets.

Cette causerie amena tout naturellement une demande de l'un des convives, qui avait souvent entendu parler de la remarquable voix d'Hélène, mais ne l'avait jamais entendue. Il insista pour qu'elle voulût bien lui faire ce plaisir. Hélène y consentit non sans quelque préoccupation. Puis, s'animant par degrés à la pensée de la situation et de l'étrange mission dont elle était chargée, l'âme de Louise chanta dans la merveilleuse voix d'Hélène les souffrances et les aspirations de cette amie si profondément chérie, si tendrement comprise.

Robert était radieux et ses amis transportés d'admiration. Mais la pauvre femme, douloureusement remuée par cette situation extraordinaire, pâlit sous l'effort qu'elle venait de s'imposer. On s'en aperçoit, et chacun s'empresse pour lui offrir des soins ; mais se raidissant contre ce moment de faiblesse, elle se remet, sourit doucement en assurant que ce n'est rien, absolument rien, et veut reprendre la conversation interrompue ; mais chacun, de crainte d'augmenter sa fatigue, la remercie d'un si charmant accueil et se retire bientôt.

— Hélène, vous souffrez, dit affectueusement Robert lorsqu'ils furent restés seuls, vous avez besoin de repos.

Louise laissa imperceptiblement sourire les jolies lèvres qui lui devaient en ce moment obéissance.

— Voyez, continua Robert, combien votre visage est altéré, vous n'êtes plus vous même depuis quelque temps, il faut veiller à cela, il doit avoir quelques soins à prendre.

— Bon, nous y voilà, pense à l'autre bout de Paris la vraie Hélène. Nous allons voir défiler toute la série des soins, des médecins, de tout ce qui, en un mot, est exaspérant et ne sert à rien, en pareil cas. Pauvre garçon, poursuit-elle en haussant les épaules, dire que voilà où aboutit toute sa clairvoyance en fait de tendresse !

Puis attachant de nouveau sa pensée à ce qui se passe entre Robert et son image à elle, elle sourit en voyant que Louise, afin de ne pas trop différer tout d'abord de l'attitude d'Hélène, s'évertue à copier son langage, sa tournure d'esprit, et commence par répondre au pauvre Robert sur un ton légèrement dédaigneux et moqueur, parfois même un peu amer.

Celui-ci ne se décourage pas, et, convaincu qu'il est dans le vrai, revient à la charge, insiste avec la simplicité qu'il met en toute chose. N'est-il pas, en somme, un témoignage de l'intérêt et de l'affection qu'il garde toujours pour elle, en dépit de la froideur qui s'est, il ne sait trop comment, glissée peu à peu dans leur vie intime ?

(A suivre.)